

NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE AGRICOLE AU

EVALUATION DE L'EMPLOI

L'emploi de (intitulé du poste) est évalué selon les résultats des 5 critères de valorisation des emplois.

Degré	TECHNICITE	Nbre de points	Cocher la case choisie
1	Exécution d'une ou plusieurs tâches simples, nécessitant peu ou pas d'expérience.	2	
2	Réalisation d'opérations qualifiées, variées, nécessitant une expérience antérieure ou un temps d'approbation.	4	
3	Réalisation d'activités très qualifiées, fortement évolutives, nécessitant une maîtrise confirmée du métier.	16	
4	Capacité de conduire l'ensemble des activités complexes d'un domaine de spécialités, en nécessitant une maîtrise complète.	38	
5	Responsabilité de l'ensemble des missions, y compris expertes d'un ou plusieurs domaines de spécialités.	100	

Degré	AUTONOMIE	Nbre de points	Cocher la case choisie
1	Application de consignes précises ou de procédures connues sous surveillance et contrôle fréquents.	2	
2	Activités définies par des instructions générales, sous contrôles intermittents ou périodiques.	7	
3	Adaptation des méthodes dans le cadre d'objectifs définis ou à partir de directives générales, contrôle ou appréciation à posteriori des résultats ou de l'atteinte d'objectifs.	28	
4	Définition de stratégies par délégation directe, évaluation à moyen ou long terme des résultats globaux de son périmètre de responsabilité.	100	

Degré	RESPONSABILITE : RESPECT DES NORMES	Nbre de points	Cocher la case choisie
1	Exigences normatives faibles ou simples et conséquences limitées en cas de non-respect.	1	
2	Exigences normatives fortes ou complexes et conséquences importantes en cas de non-respect.	4	
3	Responsabilité du déploiement des normes et de la vérification de leur respect.	25	

Degré	RESPONSABILITE : ENJEUX ECONOMIQUES	Nbre de points	Cocher la case choisie
1	Contribution limitée aux objectifs de l'activité, obtenue notamment par le respect des contraintes de productivité et de qualité.	1	
2	Contribution moyenne aux résultats de l'entreprise notamment par l'optimisation des moyens, de l'organisation de son emploi ou de son équipe.	4	
3	Contribution essentielle au développement de l'entreprise notamment par l'orientation de ses activités et l'identification d'innovations.	25	

Degré	MANAGEMENT	Nbre de points	Cocher la case choisie
1	Transmission de savoir faire possible et/ou rappeler une consigne. Pas de responsabilité particulière d'animation.	2	
2	Animation technique et/ou organisationnelle régulière d'une ou plusieurs équipes, majoritairement temporaires/saisonniers.	3	
3	Animation technique et/ou organisationnelle d'une ou plusieurs équipes, majoritairement permanente.	10	
4	Encadrement hiérarchique de proximité (d'une ou de plusieurs équipes d'exécution).	23	
5	Encadrement hiérarchique d'encadrants ou de cadre.	48	
6	Responsabilité hiérarchique de tous les collaborateurs de l'entreprise ou de l'établissement.	100	

Degré	RELATIONNEL	Nbre de points	Cocher la case choisie
1	Echanges professionnels simples, nécessitant de bien comprendre ses interlocuteurs internes ou externes et de se faire comprendre d'eux.	1	
2	Echanges professionnels courants, nécessitant une écoute attentive de ses interlocuteurs, la reformulation de leurs demandes, une force de conviction et l'apport de conseils.	4	
3	Echanges professionnels complexes, nécessitant la construction d'argumentaires et d'explications pédagogiques, la capacité à mobiliser ses interlocuteurs internes ou externes.	14	
4	Relationnel professionnel déterminant pour l'entreprise nécessitant persuasion et diplomatie, conduite de négociations et représentation de l'entreprise auprès d'acteurs privés ou institutionnels.	50	

TOTAL DES POINTS DE L'EMPLOI :

CODE CLIENT :

DETERMINATION DU PALIER EN FONCTION DU COEFFICIENT DE L'EMPLOI

		COEFFICIENT DE L'EMPLOI		Nombre de points totalisé	Cocher la case correspondante
		Points	Points		
		Entre	Et		
Palier 1	Ouvrier	9	11		
Palier 2		12	16		
Palier 3		17	24		
Palier 4		25	35		
Palier 5		36	51		
Palier 6		52	73		
Palier 7	Technicien	74	104		
Palier 8	Agent de maîtrise	105	143		
Palier 9		144	196		
Palier 10	Cadre	197	270		
Palier 11		271	399		
Palier 12		400			

Le salarié, Madame, Monsieur..... Donne son accord pour la modification de sa classification selon le barème ci-dessus.

Date :

et signature du salarié :

Grille de salaires 2022

	Au 01/01/2022	Au 01/04/2022	Au 01/05/2022
Palier 1	10,57 €	10,57 €	10,85 €
Palier 2	10,57 €	10,66 €	10,85 €
Palier 3	10,71 €	10,82 €	10,85 €
Palier 4	10,95 €	11,06 €	11,06 €
Palier 5	11,46 €	11,57 €	11,57 €
Palier 6	12,03 €	12,15 €	12,15 €
Palier 7	12,78 €	12,90 €	12,90 €
Palier 8	13,70 €	13,82 €	13,82 €
Palier 9	14,85 €	14,98 €	14,98 €
Palier 10	16,46 €	16,61 €	16,61 €
Palier 11	18,74 €	18,91 €	18,91 €
Palier 12	21,43 €	21,62 €	21,62 €